

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE  
FACULTÉ DES SCIENCES

UNIVERSITÄT FREIBURG SCHWEIZ  
MATHEMATISCH-NATURWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

Extrait du plan d'études pour les

**branches propédeutiques**

et les

**branches complémentaires**

offertes par la Faculté des sciences dans le cadre  
du Bachelor of Science  
ou d'autres formations universitaires  
dans lesquelles ces programmes sont reconnus

**Branches complémentaires en  
sciences de l'environnement**

Accepté par la Faculté des Sciences le 22 mars 2004  
Version révisée du 30 mai 2011



### 3.11 Sciences de l'environnement

Le domaine des sciences de l'environnement offre sept branches complémentaires :

- ENV-30-ECOL: sciences de l'environnement comme branche complémentaire avec orientation en **écologie**, 30 ECTS (quatre cours de base [12 ECTS] et programme à choix [18 ECTS]).
- ENV-30-RS: sciences de l'environnement comme branche complémentaire avec orientation en **ressources**, 30 ECTS (quatre cours de base [12 ECTS] et programme à choix [18 ECTS]).
- ENV-30-ECON: sciences de l'environnement comme branche complémentaire avec orientation en **économie de l'environnement**, 30 ECTS (quatre cours de base [12 ECTS] et programme à choix [18 ECTS]).
- ENV-30-ETHQ: sciences de l'environnement comme branche complémentaire avec orientation en **éthique de l'environnement**, 30 ECTS (quatre cours de base [12 ECTS] et programme à choix [18 ECTS]).
- ENV-30-DUR: sciences de l'environnement comme branche complémentaire avec orientation en **durabilité**, 30 ECTS (quatre cours de base [12 ECTS] et programme à choix [18 ECTS]).
- ENV-60-I: sciences de l'environnement comme branche complémentaire avec spécialisation en **droit de l'environnement**, 60 ECTS (quatre cours de base [12 ECTS] 2 cours spéciaux [6 ECTS] et un programme d'étude à la faculté de Droit [42 ECTS]).
- ENV-60-II: sciences de l'environnement comme branche complémentaire avec spécialisation en **gestion environnementale appliquée** (programme à choix spécifique (ENV-30) et un programme d'étude à la « Interfakultäre Koordinationsstelle für Allgemeine Ökologie (IKAÖ, Universität Bern) » [30 ECTS]).

#### 3.11.1 Unités d'enseignements

##### 3.11.1.1 Les unités d'enseignement de la branche complémentaire en sciences de l'environnement avec une orientation à choix, 30 ECTS, ENV-30-ECOL/RS/ECON/ETHQ/DUR

[Version 2010, paquets de validation : BC30-SE.0100, BC30-SE.0200, BC30-SE.0300, BC30-SE.0400, BC30-SE.0500]

Les branches complémentaires en sciences de l'environnement comprennent dans la première année les quatre cours de base (12 ECTS) en écologie, économie et droit de l'environnement, ressources, éthique de l'environnement. Ces quatre cours offrent aux étudiant-es un aperçu des questions environnementales et des procédures liées à chacun des domaines traités. Chacun de ces cours de base est lié aux problèmes environnementaux actuels et présents des méthodes et des pistes de solutions. Dans le cadre de ces cours de base, des modes de pensées et des méthodes de travail, issus des sciences naturelles, sociales et humaines, seront présentés.

Les étudiant-es pourront approfondir l'un des thèmes de ces cours de base dans le cadre d'un programme à choix (18 ECTS). S'il n'est pas obligatoire, il est recommandé d'avoir achevé ces 4 cours de base avant de commencer avec le programme à choix.

Ce programme à choix se compose des cours spéciaux du domaine des sciences de l'environnement, d'excursions et des unités d'enseignement issus de l'offre en vigueur dans les Universités de Fribourg et de Berne. Il sera révisé chaque année universitaire par le Groupe de coordination des sciences de l'environnement.

Les branches complémentaires suivantes peuvent être approfondies, selon l'orientation choisie :

#### **ENV-30-Éthique de l'environnement (ETHQ)**

L'orientation *Éthique de l'environnement* comprend des cours des facultés des lettres et de théologie (cours, séminaires et événements particuliers). Cette option offre d'un côté une

introduction approfondie dans le domaine de l'éthique (fondements, méthodes), et de l'autre une mise en relation de cette discipline avec des thèmes d'éthique appliquée (questions particulières en éthique de l'environnement et en éthique sociale), ainsi que des thèmes spécifiques abordés d'un point de vue philosophique, respectivement théologique.

### **ENV-30-Écologie (ECOL)**

Basée sur les thèmes écologiques discutés dans le cadre du cours de base écologie, cette orientation a pour but de fournir des connaissances environnementales capitales dans les domaines biologiques, géographiques et géologiques. En fonction des intérêts personnels, l'orientation peut être concentrée sur un de ces thèmes en particulier, ou une combinaison interdisciplinaire se composant de cours en biologie, géographie et géologie peut être envisagée. Il est conseillé aux étudiants qui ne sont pas issus de la Faculté des sciences de suivre au moins un cours de base en biologie, géologie ou géographie (ex : *Biologie végétale*).

### **ENV-30-Ressources (RS)**

Dans l'orientation *Ressources*, les fondements de la chimie analytique (analyse instrumentale générale et organique, avec TP), ainsi que son utilisation dans le cadre des sciences de l'environnement – par ex. détermination des polluants, gaz toxiques, etc. – sont abordés. La matière de base de physique et de chimie nécessaire sera dispensée en cours, seules les connaissances du cours de base *Ressources* (SE.0103) sont nécessaires pour la compréhension des cours de cette orientation.

### **ENV-30-Économie de l'environnement (ECON)**

L'idée générale de l'orientation *Économie de l'environnement* est de relier les sciences de l'environnement avec certains aspects des sciences économiques et sociales tels que l'économie politique, l'économie d'entreprise (en particulier marketing et gestion d'entreprise) et les sciences de la société. Le but est ainsi de rendre ces aspects utilisables dans le cadre des problèmes, faits et effets concernant l'environnement. Il est souvent difficile de saisir le rapport entre ces aspects et l'environnement. Par exemple le NPO (Non-Profit-Organisation)-Marketing concerne non seulement les organisations environnementales, mais aussi un aspect essentiel de la gestion d'entreprise, telle que la relation entre l'environnement et l'entreprise, etc. Ensemble, les propositions de cours conseillés dans le cadre de cette orientation devraient permettre de relier des points de vue économiques avec des problèmes et des thèmes concernant l'écologie.

### **ENV-30-Durabilité <sup>1</sup> (DUR)**

Des cours disciplinaires et interdisciplinaires sont offerts dans l'orientation *Durabilité* qui s'intéressent par exemple aux comportements humains d'individu, groupe social ou organisation, en particulier ceux qui ont un impact significatif, direct ou indirect, à court ou à long terme, sur l'environnement naturel de l'homme. Selon le cours, le poids sera mis plutôt sur l'analyse descriptive des facteurs qui gouvernent les comportements humains, plutôt sur l'identification et la qualification des comportements « environnementalement responsables » ou « durables » ou sur la question par quelle stratégie, instrument, ou mesure des individus ou des organisations peuvent être amenés à adopter tels comportements. Aussi bien les facteurs internes ou acteur-dépendants que externes ou structure-dépendants seront thématiques.

---

<sup>1</sup> L'orientation « Durabilité » est constituée pour une grosse part de cours de l'Université de Berne. L'immatriculation se fait par l'intermédiaire du Bureau de coordination des sciences de l'environnement. Les étudiant-es qui prévoient au début d'une année académique de suivre des UE à Berne sont prié-es de suivre attentivement la procédure spéciale d'inscription indiquée sur la liste des cours à choix de l'orientation « Durabilité » (disponible juste avant le début du semestre sur [www.unifr.ch/environment](http://www.unifr.ch/environment)).

**Premiers semestres d'automne et de printemps\***

Code	Unité d'enseignement (UE)	heures	ECTS
SE.0101	Cours de base en sciences de l'environnement : Écologie	2	3
SE.0102	Cours de base en sciences de l'environnement : Économie et droit de l'environnement	2	3
SE.0103	Cours de base en sciences de l'environnement : Ressources	2	3
SE.0104	Cours de base en sciences de l'environnement : Éthique de l'environnement	2	3
			<b>12**</b>

\* Consulter [www.unifr.ch/science/gestens](http://www.unifr.ch/science/gestens) pour la répartition semestrielle des UE.

\*\* Les étudiant-es dont les 12 ECTS des cours de base sont comptabilisés dans un autre programme d'études que celui des sciences de l'environnement (par exemple dans la branche principale de géographie) peuvent les remplacer, avec l'accord du ou de la responsable de l'orientation choisie, par des UE du programme à choix.

**3<sup>ème</sup> – 6<sup>ème</sup> semestres**

Code	Unité d'enseignement	heures	ECTS
—	UE du programme à choix selon l'orientation de la branche complémentaire *		x-18
SE.xxxx	Cours spéciaux des sciences de l'environnement		0-6
SE.0110	Excursions **		0-1.5
SE.0111			
SE.0112			
			<b>18</b>

\* Les listes actualisées des UE à choix pour chaque branche complémentaire sont disponibles sur [www.unifr.ch/environment](http://www.unifr.ch/environment). Elles sont mises à jour chaque été pour l'année universitaire à venir. Seules les UE à choix qui ne font pas partie du programme de Bachelor ou de Master de l'étudiant-e peuvent être prises.

\*\* Des excursions sont organisées chaque semestre de printemps en complément des quatre cours de base. 0.25 ECTS sont obtenus pour la participation à chaque excursion d'une journée. Au maximum, 1.5 ECTS (6 excursions) peuvent être obtenus. Le programme d'excursion est disponible sur [www.unifr.ch/environment](http://www.unifr.ch/environment).

### 3.11.1.2 Unités d'enseignement de la branche complémentaire des sciences de l'environnement avec spécialisation en droit de l'environnement, 60 ECTS, ENV-60-I

[Version 2007, paquet de validation : BC60-SE.0004]

La branche complémentaire en *sciences de l'environnement avec spécialisation en droit de l'environnement* comprend dans la première année les quatre UE du module de base (12 ECTS <sup>2</sup>) ainsi que deux cours spéciaux (6 ECTS) organisés par le domaine sciences de l'environnement. Dans la partie « droit de l'environnement » (42 ECTS), les étudiants suivent des cours du programme de la Faculté de droit qui sont nécessaires pour la compréhension et l'application des bases juridiques à la protection de l'environnement.

<sup>2</sup> Les étudiant-es dont les 12 ECTS des cours de base sont comptabilisés dans un autre programme d'études que celui des sciences de l'environnement (par exemple dans la branche principale de géographie) peuvent les remplacer, avec l'accord du ou de la responsable de l'orientation choisie, par des UE du programme à choix.

**Premiers semestres d'automne et de printemps \***

Code	Unité d'enseignement (UE)	heures	ECTS
SE.0101	Cours de base en sciences de l'environnement : Écologie	2	3
SE.0102	Cours de base en sciences de l'environnement : Économie et droit de l'environnement	2	3
SE.0103	Cours de base en sciences de l'environnement : Ressources	2	3
SE.0104	Cours de base en sciences de l'environnement : Éthique de l'environnement	2	3
SE.xxxx	Cours spéciaux des sciences de l'environnement		6
			<b>18</b>

\* Consulter [www.unifr.ch/science/gestens](http://www.unifr.ch/science/gestens) pour la répartition semestrielle des UE et pour les cours spéciaux.

**3<sup>ème</sup> – 6<sup>ème</sup> semestres \***

Code	Unité d'enseignement	heures	ECTS
Cours à la Faculté de droit:			
	Introduction générale		9
	Travail écrit		3
	Droit public I (Droit constitutionnel)		12
	Droit public II (Droit administratif, partie générale)		12
	Droit de l'aménagement du territoire, police des constructions, droit de l'environnement		6
			<b>42</b>

\* Consulter [www.unifr.ch/droit](http://www.unifr.ch/droit) pour la répartition semestrielle des UE.

**3.11.1.3 Unités d'enseignement de la branche complémentaire en science de l'environnement avec spécialisation en gestion environnementale appliquée, 60 ECTS, ENV-60-II**

[Version 2007, paquet de validation : BC60-SE.0003]

La branche complémentaire en *sciences de l'environnement avec spécialisation en gestion environnementale appliquée* se compose du programme ENV-30<sup>3</sup> complété par un programme d'études organisé par la « Interfakultären Koordinationsstelle für Allgemeine Ökologie (IKAÖ, Université de Berne) ».

L'immatriculation se fait par l'intermédiaire du Bureau de coordination des sciences de l'environnement. Les étudiant-es qui prévoient au début d'une année académique des suivre des UE à Berne sont prié-es de suivre attentivement la procédure spéciale d'inscription indiquée sur la liste des cours à choix.

<sup>3</sup> Programme selon la liste des cours à choix pour la spécialisation en gestion environnementale appliquée.

**Premiers semestres d'automne et de printemps \***

Code	Unité d'enseignement	heures	ECTS
SE.0101	Cours de base en sciences de l'environnement : Écologie	2	3
SE.0102	Cours de base en sciences de l'environnement : Économie et droit de l'environnement	2	3
SE.0103	Cours de base en sciences de l'environnement : Ressources	2	3
SE.0104	Cours de base en sciences de l'environnement : Éthique de l'environnement	2	3
BERN	Modul A: Basiskurs Allgemeine Ökologie		3
BERN	Modul A: Proseminar in Allgemeiner Ökologie mit schriftlicher Arbeit		6
			<b>21</b>

\* Consulter [www.unifr.ch/science/gestens](http://www.unifr.ch/science/gestens) pour la répartition semestrielle des UE et [www.ikaof.unibe.ch/](http://www.ikaof.unibe.ch/) pour les cours à Berne

**3<sup>ème</sup> – 6<sup>ème</sup> semestres**

Code	Unité d'enseignement	heures	ECTS
	Programme à choix pour la spécialisation en gestion environnementale appliquée		18
BERN	Gruppenarbeit in Allgemeiner Ökologie mit Begleitseminar <sup>1</sup>		6
BERN	Modul F: Praktikum in Allgemeiner Ökologie <sup>2</sup>		15
			<b>39</b>

<sup>1</sup> Pré-requis : Les 2 parties du Module A doivent avoir été réussies avec une note suffisante ( $\geq 4.0$ ).

<sup>2</sup> Pré-requis : Les 2 parties du Module A doivent avoir été réussies avec une note suffisante ( $\geq 4.0$ ), le Module C doit avoir été accompli et les 4 UE du module de base (SE.0101, SE.0102, SE.0103, SE.0104) doivent être réussis avec une moyenne suffisante ( $\geq 4.0$ ).

**3.11.2 Contenu des unités d'enseignement**Cours de base : Écologie (SE.0101)

Un équilibre dynamique s'est créé au cours de l'histoire de la Terre entre la géosphère, l'hydrosphère, la biosphère et l'atmosphère, équilibre qui est de plus en plus perturbé par les activités humaines. Quels sont ces processus et leurs interactions ? Quand des valeurs limites sont-elles dépassées, dont les conséquences sont l'établissement d'un équilibre dynamique nouveau et souvent irréversible ? Dans ce cours, des bases, des concepts et des exemples de la pratique des sciences de la Terre et de la biologie seront présentés et discutés.

Cours de base : Économie et droit de l'environnement (SE.0102)

**Droit de l'environnement** : Introduction aux bases légales et aux instruments du droit de l'environnement (protection de l'air, protection contre le bruit, traitement des déchets et des eaux usées, protection de la nature). L'assimilation préalable de quelques bases de droit public est nécessaire, avant de pouvoir, à partir de cas particuliers, traiter de questions concrètes.

**Économie de l'environnement** : Relations entre environnement et économie. Externalités et niveau optimal de pollution. Potentiel de régulation par les politiques environnementales. Évaluation économique de l'environnement. Économie des changements climatiques.

Cours de base : Ressources (SE.0103)

Introduction à la chimie et la physique – notions et concepts de base. Sources, transformateurs et flux d'énergie seront présentés et examinés en fonction de leur influence sur l'environnement. Le

but est d'identifier les limites actuelles des ressources utilisées et d'en déduire les alternatives possibles des systèmes énergétiques de demain.

#### Cours de base : Éthique de l'environnement (SE.0104)

Essais de justification philosophique et théologique : Le pillage de la nature est-il immoral ? Devons-nous limiter nos actions en vertu d'une nature non humaine ? Et quelles sont les bonnes bases d'un comportement respectueux de la nature ? Ces questions seront abordées aussi bien sous l'angle philosophique que théologique en référence à des textes d'éthique écologique et à des positions dictées par l'éthique théologique et philosophique.

#### SE.0110 – SE.0112 Excursions

Des excursions sont organisées en complément des quatre cours de base. 0.25 ECTS sont obtenus pour la participation à chaque excursion d'une journée. Les excursions ont surtout lieu les samedi pendant le semestre d'été. Au maximum, 1.5 ECTS (6 excursions) peuvent être obtenus. Pour participer aux excursions, une inscription est obligatoire. Pour plus de renseignements et pour connaître l'offre actuelle, consulter [www.unifr.ch/environnement](http://www.unifr.ch/environnement).

#### SE.xxxx Cours spéciaux

Normalement, un cours spécial est offert chaque semestre. Le programme annuel actuel est disponible sur [www.unifr.ch/environnement](http://www.unifr.ch/environnement).

#### Programme à choix

Les autres unités d'enseignement qui sont suivies dans le cadre du programme à choix, font partie de l'offre d'enseignement de l'Université de Fribourg ou d'une autre université qui collabore dans le domaine des sciences de l'environnement. Des informations complémentaires se trouvent dans la liste des programmes à choix ou directement auprès des départements qui les organisent. Les listes actualisées des UE pour chaque programme à choix sont disponible sur [www.unifr.ch/environnement](http://www.unifr.ch/environnement). Elles sont mises à jour chaque été pour l'année universitaire à venir.

### **3.11.3 Évaluation des unités d'enseignement**

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes, par domaine. Prière de consulter l'annexe de la Faculté des sciences.

Les branches complémentaires ENV-30- ECOL/RE/ECON/ETHQ/DUR (30 ECTS), ainsi que ENV-60-I et ENV-60-II (60 ECTS) correspondent à des paquets de validation au sens du *Règlement pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science* de la Faculté des sciences. Une compensation des notes insuffisantes est donc possible. Une branche complémentaire sera validée pour autant que les critères spécifiques d'évaluation autres que les notes soient remplis, que la moyenne non arrondie des notes, pondérées par le nombre de points ECTS concernés, soit au moins de 4.0 et qu'aucune note ne soit égale à 1.0.